



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

Envoyé en préfecture le 13/09/2023  
Reçu en préfecture le 13/09/2023  
Publié le 13/09/2023  
ID : 016-211601455-20230912-20230501-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 13/09/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
13/09/2023

L'an 2023, le 12 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/09/2023.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusées** : CHIRON Esther, MARTIN Alexandra

**Absents** : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

**A été nommée secrétaire** : ZIELINSKI Laetitia

### 2023-05-01 – Acquisition immobilière - Maison BUSETTI

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé lors de sa dernière réunion de faire une proposition d'achat pour le bien immobilier appartenant :

- à Madame BUSETTI Guylène née GROUX, situé au 1 Rue du Tilleul à Foussignac, cadastré AA55.
- à Madame BUSETTI Guylène née GROUX et à Monsieur BUSETTI Jean-Pierre situé au 1 Rue du Tilleul à Foussignac cadastré AA54.

Il expose qu'il a fait une proposition au vendeur pour la somme de 65 000 € net vendeur que ce dernier a accepté

Il expose que les frais notariés devraient s'élever à environ 3 000 €.

Il expose qu'il est nécessaire de créer cette nouvelle opération et propose de l'imputer au 2138-200 et de la nommer "Maison Busetti"

il propose de prendre la Décision Modificative suivante :

2138-200 : + 68 000 €  
2313-197 : - 35 000 €  
2313-186 : - 20 000 €  
2315-125 : - 13 000 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 13/09/2023

ID : 016-211601455-20230912-20230501-DE



- se prononce favorablement pour l'acquisition de ce bien immobilier pour la somme de soixante-cinq mille euros net vendeur
- décide de créer l'opération 200 "Maison BUSETTI" et de l'imputer au 2138
- décide de prendre la Décision Modificative proposée par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
  - à signer le compromis de vente et l'acte notarié en l'étude de Maître CHIPAULT
  - à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/09/2023  
Le Maire  
Georges DEVIGE



<b>16145</b>	<b>COMMUNE DE FOUSSIGNAC</b>	<b>DM n°2 2023</b>
Code INSEE	COMMUNE DE FOUSSIGNAC	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Opération "Maison BUSETTI"

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2138-200 : Maison BUSETTI	0.00 €	68 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>68 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-186 : EXTENSION CIMETIERE	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-197 : MAISON FORGEAU	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-125 : VOIRIE ET PANNEAUX	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>68 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>68 000.00 €</b>	<b>68 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

